



49^e session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 10 – Dialogue interactif sur le rapport oral de la Haute Commissaire pour les droits
de l'homme sur l'Ukraine**

Intervention du Luxembourg

29 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Cela fait plus qu'un mois que la Russie poursuit sa campagne d'agression et de dévastation en Ukraine. Chaque jour nous sommes témoins de nouvelles horreurs : bombardements continus et ciblés de zones d'habitation, attaques contre des hôpitaux, des écoles, destruction intentionnelle d'infrastructures civiles... Ces violations des droits humains, et du droit international, nous sont rapportées à travers le travail crucial et courageux de la mission d'observation des droits de l'homme de l'ONU, que nous soutenons pleinement.

Depuis huit ans, cette mission d'observation nous a fait part des violations répétées des droits humains, perpétrées par la Russie. Depuis huit ans, nous avons, à maintes reprises, dénoncé les violations graves et systématiques des droits humains notamment en Crimée et au Donbass, uniquement pour nous heurter à l'intransigeance russe.

A présent, depuis un mois, nous assistons à une tragédie humanitaire désastreuse. Chaque jour qui passe accroît le nombre d'innocentes victimes ; femmes, enfants, personnes âgées. Nous appelons la Russie à respecter pleinement les principes du droit humanitaire et à permettre l'accès sans entraves des acteurs humanitaires aux personnes en cas de besoin.

Chaque Etat, en vertu de la Charte des Nations Unies, s'est engagé à respecter des obligations inaliénables. Tant que les hommes, femmes et les enfants ukrainiens ne sauront échapper aux répréhensibles attaques d'artillerie et de missiles russes, le gouvernement russe n'assume manifestement pas ses propres engagements. Il revient à la communauté internationale de rappeler le caractère immuable de ces obligations et de condamner la Russie tant qu'elle n'assume pas ses responsabilités.

Je vous remercie.

(266 mots)